



N° /ucco/ /15

Rabat, le 2 déc. 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE MAROC SOLIDAIRE DE LA COMMUNAUTE MARITIME INTERNATIONALE



Le Maroc est réélu pour un nouveau mandat (2016-2017) membre du Conseil de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), suite à la décision de l'assemblée générale des Etats membres. C'est une élection qui marque la reconnaissance par la communauté maritime internationale du rôle important que joue le Royaume du Maroc en tant que Nation Maritime au sein de cette institution du système des nations unies qui regroupe 171 Etats membres et 3 membres associés.

Les travaux de la 29ème session de l'Assemblée générale de l'OMI, qui s'est tenue à Londres, du 22 au 2 décembre 2015, ont été marqués par la participation du Maroc, venu à ce rendez-vous avec l'ambition de renforcer sa position sur l'échiquier international, une ambition à la hauteur de sa vocation en tant que pays dépositaire d'une longue tradition maritime et fort de ses avancées réalisées notamment dans les différents domaines de l'économie maritime, de la sécurité maritime et infrastructures portuaires, et de la prévention de la pollution du milieu marin.

Le Maroc participe à cette session avec une forte délégation conduite par Madame Nadia Laraki, directrice générale de l'Agence Nationale des Ports (ANP) et en présence de de Son Altesse Lalla Joumala Alaoui, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès du Royaume Uni de Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord. Ladite délégation est composée des représentants du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique (Direction de la Marine Marchande, Direction des Ports et du Domaine Public Maritime, Institut Supérieur d'Études Maritimes et la Division de la Coopération), de l'Autorité du port de Tanger Méditerranée, et du département de la pêche maritime.

Dans son allocution prononcée au nom du Royaume du Maroc à l'occasion de l'ouverture des travaux de la 29ème session, Mme Nadia Laraki a tenu à rendre hommage à Monsieur KOIJI SEKIMIZU, Secrétaire Général de l'OMI dont le mandat arrive à échéance, pour les services louables qu'il a rendus à la communauté maritime internationale à la tête de cette organisation et qui, durant son mandat, a rendu visite au Maroc en octobre 2014 et a coprésidé avec Messieurs AZIZ RABBAH et Driss DAHAK, respectivement Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et Secrétaire Général du Gouvernement, la manifestation parallèle à la Journée mondiale de la mer. Elle a ensuite souhaité le plein succès à son remplaçant le sud-coréen KIM TACK récemment élu à la tête cette Institution.





Mme Laraki a d'emblée rappelé que partant de la position géographique maritime privilégiée du Maroc, de l'importance stratégique de la mer dans son développement socio-économique et de ses responsabilités en tant qu'Etat côtier, Etat du pavillon et Etat du port, notre pays a depuis son adhésion à l'OMI en 1962, pris part de façon active et régulière aux travaux de l'OMI et de ses différentes structures.

L'importance de la mer a expliqué Mme Laraki, est reflétée par le taux des échanges commerciaux du Maroc qui se font par voie maritime (plus de 95%). En 2014, les 13 ports de commerce marocains ont généré un trafic de plus 115 millions de tonnes de marchandises enregistrant une hausse de 14,3% par rapport à l'année 2013 et le transport de plus de 4,5 millions de personnes. Le port de Tanger Med, a-t-elle souligné, a pris une part importante dans ces échanges compte tenu de sa capacité nominale de 3 millions de conteneurs qui sera portée, avec l'entrée en service de Tanger Med II, à 8,5 millions.

Grâce au dynamisme de ses infrastructures portuaires et de son économie le Maroc a gagné en termes de connectivité maritime. En effet, dans le dernier rapport de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) sur l'indice de connectivité (Liner Shipping Connectivity Index), le Maroc est classé 1<sup>er</sup> en Afrique et 16<sup>ème</sup> au niveau mondial. Cet indice mesure le réseau des transports maritimes réguliers d'un pays et son intégration au commerce mondial. Il est repris régulièrement dans l'appréciation de la compétitivité d'un pays.

Mme Laraki a ensuite réaffirmé que la meilleure façon de renforcer la sécurité, la sûreté et la protection du milieu marin est d'appliquer de manière intégrale et cohérente les normes internationales en la matière dictée par cette Organisation. C'est pourquoi le Maroc s'est engagé résolument à traduire dans les faits les résolutions et directives de l'OMI et à coopérer pleinement avec cette institution et avec les autres instances travaillant dans l'aire de ses compétences pour l'élaboration des règles et procédures internationales en la matière.

A ce sujet, Son Altesse Lalla Joumala Alaoui a présenté officiellement au secrétaire général de l'OMI, lors de cette session de l'assemblée générale, l'instrument de ratification par le Maroc de la convention de 2004 sur le contrôle et la gestion et des eaux de ballast et sédiments des navires.



Tout en affirmant de nouveau, la pleine adhésion du Maroc aux grandes préoccupations du moment telle que la lutte contre la piraterie, Mme Laraki a mis en exergue l'excellente coopération de notre pays avec l'OMI et avec les instances opérant dans son sillage.

Dans ce cadre, le Maroc apporte sa contribution aux activités de cette Institution en accueillant des séminaires et autres activités régionales tels que ceux organisés en 2014 et 2015 sur la coordination des





opérations de recherche et de sauvetage en mer, sur la fonction de commandant sur zone desdites opérations au profit de représentants de 17 pays des trois régions SAR de l'Afrique (Maroc, Libéria et Nigéria).

A cet effort, il y a lieu d'ajouter les bourses d'études accordées chaque année par le Maroc aux ressortissants des pays de l'Afrique francophone en vue d'une formation d'officier navigant au commerce et à la pêche dans les établissements de formation maritime.

Par ailleurs, il y a lieu de retenir que le Maroc a accueilli en octobre 2014, la manifestation parallèle à la journée mondiale de la mer qui avait enregistré la participation de plusieurs personnalités de la communauté maritime internationale.

L'ensemble de cette intense activité est le fruit du rôle dynamique de la diplomatie et des administrations maritimes marocaines, favorisé par l'appui précieux et pertinent de S. A Lalla Joumala, Ambassadeur du Royaume du Maroc à Londres apporté aux relations de coopération de notre pays avec les instances maritimes internationales basées dans la capitale britannique en application des Hautes Directives de SM le Roi Mohammed VI, visant à mettre en exergue le potentiel maritime du Maroc et le rôle que le Royaume doit jouer au sein de la communauté maritime internationale.

La perspicacité de cette approche intervient au moment où le Maroc poursuit résolument la mise en œuvre de grands chantiers de développement à la mesure de ses ambitions maritimes, sous la conduite éclairée du Souverain

#### **Note sur l'OMI**

L'OMI est une Institution spécialisée des Nations Unies créée en 1948 pour prendre en charge à l'échelle mondiale les questions de sécurité et de sûreté maritime et de sauvegarde du milieu marin contre la pollution marine. En effet les transports maritimes étant une activité internationale, il est admis par les Etats membres de cette Organisation qu'il est plus efficace et pertinent, que les mesures visant à renforcer la sécurité et la sûreté maritime et la préservation du milieu marin, soient mises en œuvre à l'échelle mondiale plutôt que par chaque pays séparément et unilatéralement.

L'organe directeur de cette Institution qui est l'Assemblée se réunit une fois tous les deux ans. Entre les sessions de cette Assemblée, le Conseil, qui se compose de 40 Etats Membres élus par l'Assemblée, joue le rôle d'organe directeur. Les 40 sièges du Conseil sont répartis en trois groupes d'Etats membres comme suit :

- Groupe A Dix Etats qui sont le plus intéressés à fournir des services internationaux de navigation maritimes ; ex. Chine, Panama, Italie, Grèce...
- Groupe B Dix Etats qui sont le plus intéressés dans le commerce maritime international ; ex. Brésil, Pays Bas, France, Bangladesh...
- Groupe C Vingt Etats membres qui n'ont pas été élus au titre des groupes A et B ci-dessus, qui ont des intérêts particuliers dans le transport maritime ou la navigation maritime et dont l'élection garantit que toutes les grandes régions géographiques du monde sont représentées.

Il y a lieu de rappeler qu'outre le Maroc, sont également élus membres du Conseil les pays suivants : Afrique du Sud, Australie, Bahamas, Belgique, Chili, Chypre, Danemark, Égypte, Indonésie, Kenya, Libéria, Malaisie, Malte, Mexique, Pérou, Philippines, Singapour, Thaïlande et Turquie.



